

## **Compte-rendu de la réunion concernant la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

**16 octobre 2020**

### **Etaient présents :**

Jean-Jacques BAHAIN, co-responsable du master

Amélie BOUISSOU, représentante du BDEM

Murielle CAZALS, infirmière du Muséum National Histoire Naturelle

Tiphanie CHICA-LEFORT, coordinatrice de l'Ecole Doctorale, direction de l'enseignement

Ludovic CROCHARD, représentant étudiant élu au conseil scientifique

Rodolphe DE ABREU, emploi-étudiant

Delphine DEPOIX, co-responsable du master

Camila DI MAULO, emploi-étudiant

Syrielle FAYET, représentante des étudiants de master 1<sup>ère</sup> année

Clothilde GAVAGNACH, représentante du parcours ECIRE 2<sup>ème</sup> année

Julia GAVARRINO, assistante scolarité, direction de l'enseignement

Jérôme GESTIN, adjoint au directeur général délégué aux ressources

Anne-Laure GUIEYSSE-PEUGEOT, directrice adjointe de l'enseignement

Camille HENRIET, représentante étudiant élue au conseil d'administration

Anne HESLOT, coordinatrice du master, direction de l'enseignement

Thomas NICOLE, représentant du parcours ECIRE 2<sup>ème</sup> année

François SEMAH, directeur de l'enseignement

Pierre SIMONI, responsable administratif et financier, direction de l'enseignement

Jeanne TALAMONA, emploi-étudiant

Alicia TRIBONDEAU, représentante du BDEM

\*\*\*

### **Contexte réglementaire**

-Un rappel du dispositif de la CVEC est effectué (création, bénéficiaires, attribution). Conformément à l'article D841-11 du Code de l'Education, les établissements doivent consacrer au minimum 15 % du budget CVEC au financement de la médecine préventive et 30 % du budget CVEC au financement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

-Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) :

Ce fonds est destiné au financement des projets portés par les associations étudiantes en faveur de la communauté étudiante et peut être affecté à l'aide sociale aux étudiants en difficulté dans la limite de 30 %, conformément à la réglementation.

Il a été créé au Muséum le 26/03/2020.

Le Conseil d'Administration en date du 26/03/2020 a voté la répartition des crédits suivante :

- 70 % pour le financement des projets étudiants ;
- 30 % pour l'aide sociale aux étudiants en difficulté

### **Bilan de l'usage de la CVEC**

Les actions de l'année universitaire 2019-2020 ont été financées grâce aux crédits CVEC de l'année 2018-2019 qui n'avaient pas été consommés en 2018-2019.

En 2018-2019, les établissements ont perçu la somme de 59 € par étudiant pour un total de **20 955 €**.

Au cours de l'année universitaire 2019-2020, la répartition globale du produit a été en faveur des actions suivantes :

-Actions de prévention et en faveur de la santé étudiante :

Cotisation « Médecine préventive » : **3618 €** (soit 17,3 % du montant total)

-Action sociale en faveur des étudiants :

Six étudiants de master en difficulté financière pendant le confinement ont pu bénéficier d'aides directes pour un montant total de **4200 €**.

En raison de la crise sanitaire, les crédits 2018-2019 n'ont pas pu être utilisés dans leur intégralité pour financer d'autres activités ou actions en faveur des étudiants.

Le reliquat de **13 137 €** est reporté sur le budget CVEC 2020-2021.

Le produit perçu par le Muséum en 2019-2020 qui s'élève à **22 852 €** n'a pas été consommé et est également reporté sur le budget 2020-2021.

### **Programmation de l'usage de la CVEC -année universitaire 2020-2021-**

Les actions suivantes sont proposées :

- Actions de prévention en faveur de la santé étudiante :

- Accès aux services du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), de Sorbonne Université (versement d'une cotisation annuelle « médecine préventive »)

- En cas de besoin, mise à disposition des étudiants de tests de détection COVID, selon une procédure à déterminer

- Amélioration de l'accueil des étudiants et activités diverses :

Cette année, les étudiants de master 1 n'ayant pas pu pas participer au week-end d'intégration en septembre, il est prévu d'organiser à leur attention diverses activités, en petits groupes, telles que des sorties culturelles et naturalistes, des ateliers ainsi que des événements en ligne et une exposition photos.

Ces activités seront organisées par les emplois-étudiants de la direction de l'enseignement. Elles seront programmées à l'aide d'une fiche type qui détaillera l'événement et son budget prévisionnel.

Il est rappelé que des activités peuvent être proposées également par les étudiants par l'intermédiaire des représentants étudiants qui se mettront en contact avec les emplois-étudiants.

Si les conditions le permettent, il est également prévu d'organiser un événement de fin année pour les étudiants de master 1 et/ou un événement pour les alumni du Muséum.

- Soutien social ponctuel :

La direction de l'enseignement souhaite attribuer une aide à l'équipement numérique aux étudiants de master boursiers et aux étudiants en difficulté financière sous la forme d'un versement d'un montant forfaitaire de 100 €. Cette aide ne sera pas automatique. Les étudiants devront en faire la demande.

**-Programmation de l'usage du FSDIE :**

Conformément au vote du conseil d'administration du 26 mars 2020, 30% du montant du FSDIE pourra être consacré au financement de l'action sociale en faveur d'étudiants en difficulté financière.

Le fonds servira également à soutenir des projets portés par les associations étudiantes du Muséum tel que le Congrès annuel des masters et doctorants du Muséum.

Dans le cadre de ces projets, un modèle de dossier de demande de subvention sera adressé prochainement aux représentants étudiants et aux associations étudiantes.